

ARRETE MUNICIPAL n°61/2026
portant autorisation de voirie et réglementation provisoire
de la circulation en agglomération

Le maire de la Commune de LA PESSE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.44 et R.225 du code de la route,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu la DICT effectuée par la SARL ACQUISTAPACE, sise 21 Rue Charles Favre 39260 MOIRANS EN MONTAGNE, déposée le 6 octobre 2026,

Vu la demande d'autorisation de voirie effectuée le 12 octobre 2026,

Considérant les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la construction située au 2a Lotissement Sur la Semine,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La SARL ACQUISTAPACE est autorisée à réaliser des travaux sur l'espace public au niveau du 2a Lotissement Sur la Semine **à compter du mardi 13 octobre 2026 pour une durée de 4 jours calendaires.**

ARTICLE 2 : La circulation se fera sur chaussée réduite au niveau du chantier pendant cette période.

ARTICLE 3 : L'entreprise sera en charge de la mise en place de la signalisation nécessaire sur le chantier et aux abords de celui-ci et de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Pesse le 12 octobre 2026

Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 12/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE

